

# Conseil communal de Lausanne

---

## postulat

### la Municipalité achète local ... et montre l'exemple

---

#### développement :

Le Commerce lausannois vit des heures difficiles, voire très difficiles.

Les causes sont nombreuses :

- le e-commerce,
- le tourisme d'achat dû à l'attractivité de l'étranger,
- l'accessibilité au centre ville perturbée par les embouteillages liés aux entraves du trafic,
- le manque de places de parc,
- l'attractivité des centres commerciaux situés en périphérie, faciles d'accès et regroupant plusieurs commerces ou activités de service,
- etc.

dans le but de soutenir au maximum les personnes morales domiciliées sur le territoire de la Commune, ce postulat demande à la Municipalité et à son Administration d'étudier l'opportunité de privilégier partout où cela est possible, pour ses achats ou les divers mandats qu'elles octroient, les enseignes domiciliées sur le territoire de la Commune (entreprises de biens ou de services ; commerces ; artisans ; architectes, notaires, avocats ; etc), bien entendu, en adéquation avec les dispositions légales.

Rappelons que ces enseignes sont non seulement contribuables, mais aussi employeurs.

Se posent, en complément de ce qui précède, les questions de base :

- comment se font les demandes d'offres ?
  - quelles sont les démarches que l'Administration a mises en place dans le cadre de ses achats ou mandats pour intégrer, voire privilégier les enseignes présentes sur le territoire lausannois ?
- 

#### Conclusion :

les soussignés invitent la Municipalité à privilégier partout où cela est possible, pour ses achats ou mandats divers, les enseignes domiciliées sur le territoire de la Commune, bien entendu, en adéquation avec les dispositions légales.

Lausanne, le 11 février 2025

Jacques Pernet

Eliane Aubert

Françoise Piron

Nicola Humi

Olivier Marmy

